



# RECYTER

Édition 2019

## I. Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 fixe les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour aller vers une économie circulaire en matière de déchets des activités économiques (articles L 541-1 et L 541-2 du Code de l'Environnement).

Dans le cadre du Plan Régional de la Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD), la **CCI Paris Île-de-France** en partenariat avec la **Région Île-de-France** lance le troisième appel à projets du programme **RECYTER (Recyclage & Territoire)**.

## II. Objectifs

L'objectif premier du programme **RECYTER** est d'accompagner les **PME** et les **territoires franciliens** en matière de prévention, de gestion et de valorisation des déchets des activités économiques.

Il s'agit de promouvoir l'économie circulaire en accompagnant les entreprises vers la limitation de la production de leurs déchets, vers une optimisation de leur politique d'achats et vers une meilleure gestion et valorisation de leurs déchets.

**RECYTER** facilite également le développement plus global de **coopérations** entre les différents acteurs du territoire.

Afin de recruter les projets qui seront accompagnés et susciter l'intérêt des territoires et des entreprises, **un appel à projets est lancé. Trois projets** seront retenus pour **l'édition 2019** parmi les candidatures reçues.

### **III. Conditions d'éligibilité du projet**

Le projet est porté par un coordinateur appelé « **porteur du projet** ».

➤ **Porteur de projet** :

Le **porteur de projet** peut être un acteur privé, un groupement d'acteurs privés (association d'entreprises, gestionnaire de zones d'activités, club ou interclub d'entreprises, pépinière d'entreprises) ou une collectivité territoriale aux bénéficiaires des entreprises du territoire.

➤ **Territoire** :

Le projet concerne un **territoire francilien** et peut être porté à différentes échelles : zone d'activités, zone industrielle, territoire communal ou intercommunal, quartier...

➤ **Projet** :

Le projet comporte une **dimension collective**. Il cible des entreprises présentes sur un même territoire.

Le projet doit présenter des possibilités de réaliser des diagnostics individuels dans les entreprises pour établir un état des lieux qualitatif et quantitatif des déchets produits et élaborer un plan d'actions pour optimiser les pertes de matière et pour valoriser les déchets.

Au regard des besoins exprimés par le porteur du projet et les entreprises, un accompagnement du territoire vers la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire sera engagée. Il comprendra une analyse des diagnostics individuels, une animation du territoire pour faire émerger des coopérations sur la thématique des matières premières et des déchets.

Les **coopérations** relèveront d'actions concrètes comme par exemple la mutualisation de collecte de déchets, l'organisation de collectes éphémères avec les éco-organismes, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte de biodéchets, la recherche de solutions pour substituer la vaisselle jetable, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les **déchets d'activités économiques** ciblés sont les déchets inertes, dangereux, et non dangereux, et notamment les déchets spécifiques tels que les bio-déchets, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets d'équipements d'ameublement ou les déchets précisés dans le décret 5 flux n°2016-288 du 10 mars 2016 à savoir les déchets de papier/carton, de métal, de plastique, de verre et de bois.

### **IV. Critères d'évaluation**

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Potentiel du territoire** pour déployer des synergies inter-entreprises,
- **Gouvernance** du projet,
- **Motivations** des parties prenantes,
- **Clarté et concision** du dossier.

## **V. Soutien de la CCI Paris Ile-de-France**

Le programme RECYTER est cofinancé par la CCI Paris Île-de-France et la Région Île-de-France. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement de la CCI Paris Île-de-France en matière de prévention et de gestion des déchets et d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

Les accompagnements seront d'ordre collectif et individuel, et se feront selon trois volets :

- L'organisation **d'ateliers d'information** sur le territoire pour favoriser les échanges et le partage d'expériences sur les enjeux de la gestion des flux de matières et de déchets.
- **L'animation du projet** en vue de mettre en œuvre des synergies inter-entreprises sur la thématique des flux de matières et de déchets (15 jours d'accompagnement par projet soutenu).
- **L'accompagnement individuel des PME** participant au projet afin d'établir un état des lieux qualitatif et quantitatif des flux de matières et de déchets et afin de les accompagner dans l'optimisation de ces flux et des coûts associés (5 à 7 jours d'accompagnement par entreprise en fonction de la complexité du site).

Dans le cadre du programme RECYTER, seules les **petites et moyennes entreprises**, au sens de la Commission Européenne, peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel de la CCI Paris Île-de-France.

## **VI. Modalités de candidature**

### Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site

**[www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement)**

Les porteurs de projet sont invités à retourner leur dossier à l'adresse suivante

[environnement@cci-paris-idf.fr](mailto:environnement@cci-paris-idf.fr)

Le dossier présente en 4 pages maximum :

- le porteur et les partenaires projet,
- les motivations des parties prenantes,
- le périmètre géographique du projet,
- le nombre et la nature des entreprises potentiellement concernées par le projet,
- le planning prévisionnel,
- les actions à mettre en œuvre en matière d'économie circulaire et plus spécifiquement de prévention et de valorisation des déchets et de synergies inter-entreprises.

### Calendrier et sélection des projets territoriaux :

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 8 avril 2019.** Une présentation orale des projets sera organisée avec la Région Île-de-France. La CCI Paris Ile-de-France informera les porteurs du projet retenu par email.

### Informations complémentaires :

Les questions sont à adresser à [environnement@cci-paris-idf.fr](mailto:environnement@cci-paris-idf.fr)

*Les données communiquées par les candidats, notamment au travers de leur dossier de candidature, sont utilisées par la CCI Paris Île-de-France afin de traiter leur candidature à l'appel à projets et au-delà pour les tenir informés des offres de services de la CCI Paris Île-de-France. Elles sont conservées jusqu'à demande de désinscription.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant [marketing-dgasedi@cci-paris-idf.fr](mailto:marketing-dgasedi@cci-paris-idf.fr) ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : [cpdp@cci-paris-idf.fr](mailto:cpdp@cci-paris-idf.fr). En dernier recours, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07".*

# RECYTER

## APPEL À PROJETS - Édition février 2019

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement)

#### **I. Porteur du projet**

- Structure
- Adresse du porteur
- Contact, téléphone, mèl

#### **II. Partenaires du projet**

- Structure
- Adresse
- Contact, téléphone, mèl

#### **III. Description du projet**

- Les motivations des parties prenantes,
- Le périmètre géographique du projet,
- Le nombre et la nature des entreprises potentiellement concernées par le projet,
- Le planning prévisionnel avec la période de démarrage,
- Les actions à mettre en œuvre en matière d'économie circulaire, et plus spécifiquement de prévention et de valorisation des déchets et de synergies inter-entreprises.

*Les données communiquées par les candidats, notamment au travers de leur dossier de candidature, sont utilisées par la CCI Paris Île-de-France afin de traiter leur candidature à l'appel à projets et au-delà pour les tenir informés des offres de services de la CCI Paris Île-de-France. Elles sont conservées jusqu'à demande de désinscription.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant [marketing-dgasedi@cci-paris-idf.fr](mailto:marketing-dgasedi@cci-paris-idf.fr) ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : [cpdp@cci-paris-idf.fr](mailto:cpdp@cci-paris-idf.fr). En dernier recours, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07".*